

# Pour un calendrier scolaire national de 36 semaines et pas une de plus !

Le nouveau ministre annonce vouloir avancer vers une année de 40 semaines de classe, au moment où il introduit avec le projet de décret sur les rythmes scolaires la possibilité de déroger aux 36 semaines de classe et à organiser dans le premier degré une semaine scolaire de moins de 24 heures d'enseignement qui conduit à récupérer le complément sur les congés.

La FNEC FP-FO rappelle que le calendrier scolaire détermine le temps de travail des enseignants et par voie de conséquence de tous les personnels administratifs des DSDEN et des rectorats. Elle n'acceptera pas que le temps de travail et les congés des personnels soient soumis aux exigences locales, patronales ou de tout autre groupe de pression dans le cadre de la territorialisation de l'École.

## Déjà de précédentes et nombreuses tentatives pour remettre en cause des 36 semaines

### Le rattrapage de l'allongement des congés de Toussaint

En 2012 le ministre invente la récupération de l'allongement des congés de Toussaint portés à deux semaines pour justifier une sortie plus tardive.

### Le rattrapage de la prérentrée

En 2013-2014 le ministre invente le rattrapage de la journée de pré-rentrée du lundi 2 septembre alors que les personnels enseignants et de vie scolaire ont pourtant travaillé ce jour-là. A l'initiative de FO, SNES, SNEP, SNUEP-FSU, CGT, SUD et SNALC adoptent une pétition commune pour l'annulation du rattrapage de la pré-rentrée.

### Les deux « demi-journées supplémentaires » de pré-rentrée

A la rentrée 2015 la ministre modifie l'arrêté fixant le calendrier scolaire (en gras) «*deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques*». L'objectif étant de continuer de tenter d'imposer deux demi-journées supplémentaires, hors obligations de services, et dont le contenu serait imposé aux collègues par les autorités académiques

### La récupération du pont de l'ascension

Enfin, le calendrier 2017 fixe la sortie au 8 juillet au nom de la récupération du pont de l'ascension pour avancer vers les 37 semaines de classe.

### La reconquête du mois de juin

En 2009, au nom de la «reconquête du mois de juin», le calendrier des examens et particulièrement du bac a été reculé, reculant d'autant les dates de correction et de départ en vacances des professeurs.

### Pour la FNEC FP-FO, 36 semaines pas une de plus

D'ailleurs, le code de l'Éducation le dit : «*L'année scolaire comporte trente-six semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacance des classes (...)*», et en aucun cas une année scolaire définie en un nombre de jours, annonciatrice d'une annualisation qui ne dit pas son nom.

A chaque fois la détermination des personnels avec la FNEC FP-FO a permis d'imposer des reculs. N'en déplaie aux ministres, à ce jour le calendrier demeure national.

### La FNEC FP-FO réaffirme ses exigences :

- ✓ **Maintien d'un calendrier national unique pour les écoles, les collèges et les lycées intégrant le rythme 7/2**
- ✓ **Pas de rentrée des enseignants avant le 1<sup>er</sup> septembre ; sortie le 1<sup>er</sup> juillet**
- ✓ **Attribution du pont de l'ascension sans récupération**
- ✓ **Respect du Code l'éducation qui fixe la durée de l'année scolaire à 36 semaines**